



Varia 2

- Michèle Rosellini

Le Lion et la souris : deux usages politiques de l'animal dans les *Fables* de La Fontaine¹

Seules deux fables de La Fontaine portent dans leur titre le mot « animal ». Cette rareté n'étonne guère dans une œuvre où les animaux sont des personnages désignés par le nom de leur espèce. Un détail toutefois retient l'attention : ces fables se trouvent toutes deux au livre VII ; il s'agit de la première (*Les Animaux malades de la peste*) et de la dernière (*Un animal dans la lune*). Il est peu probable qu'un auteur aussi attentif à la composition de ses recueils que La Fontaine n'ait pas voulu cette symétrie². D'autant qu'elle se prolonge dans les détails : au pluriel du premier titre s'oppose le singulier du dernier, et à l'article défini, l'indéfini. Ces différences sont signifiantes : elles indiquent la place des animaux dans leurs mondes respectifs. Ceux de la première fable forment un ensemble unifié : ils sont la population

¹ Ce texte a fait l'objet d'un exposé lors de la manifestation organisée par des enseignants chercheurs de l'université Lumière-Lyon2 contre les réformes imposées à l'université pendant la nuit du 8 au 9 avril 2009, sous le titre : « Exercice du pouvoir et usage des savoirs : actualité des *Fables* de La Fontaine » et dans une forme légèrement différente. La totalité de la manifestation, intitulée « Navire night. La nuit blanche de l'université » est disponible en ligne à l'adresse : <http://indiscipline.fr/fr/navire-night-la-nuit-blanche-de-luniversite-lyon-8-avril-2009-de-18h30-a-08h00/>

² Nous tirons cette conviction des travaux d'Yves Le Pestipon et particulièrement de son analyse de la composition du Livre I des *Fables*, disponible en ligne à l'adresse : http://www.lastree.net/log/la_fontaine/index.php

ordinaire des fables animalières ; ici, ils forment même un peuple, politiquement institué par la consultation royale. En revanche l'animal de la dernière fable est à sa place d'animal dans un monde humain : il est donc, fort logiquement, anonyme et muet ; sa présence dans une lunette astronomique est un accident qui perturbe l'observation scientifique et ressuscite d'anciennes terreurs jusqu'à ce qu'un roi bien humain intervienne.

L'intervention du roi dans l'une et l'autre fable donne sens à ces ressemblances formelles. Du peuple animal à la société anglaise et du roi Lion au roi humain se trame une réflexion politique qui bénéficie du dispositif d'inversion symétrique. Quel en est le contenu ? C'est ce que nous nous proposons d'explorer ici.

Les animaux peuplent la première fable. Les humains en sont absents, à l'exception du berger représentant d'une espèce ennemie du point de vue dominant. L'allégorie fonctionne pleinement, invitant le lecteur à traduire les actions animales en leurs équivalents humains, dans les termes de sa propre expérience. Il peut observer que la société animale s'organise selon une hiérarchie à trois niveaux : le Lion qui règne sur elle ; les « puissances » intermédiaires, qui dominent la cour du Lion comme les grands celle de Louis XIV ; le peuple, soumis à la double domination du roi et de la noblesse. Le récit s'ouvre sur une situation critique, dont la nature, trois vers durant, reste indéterminée : il n'est question que d'un « mal », aussi inquiétant que vague, avant que le narrateur ne se risque à lui donner son nom, « la Peste », mimant par cette réticence la « terreur » posée au seuil de la fable, et longuement décrite en ses manifestations diverses (v. 7-14). La réticence est soutenue par une périphrase (« mal que le Ciel en sa fureur / Inventa pour punir les crimes de la terre ») qui fait exister, au moins virtuellement, une instance de pouvoir supérieure aux autres : le « Ciel ». Quand le roi Lion « tient Conseil » pour trouver une solution à la crise³, il s'appuie sur cette hypothèse pour faire une proposition :

³ Ce « Conseil » ne peut être assimilé à cette institution monarchique qu'est le Conseil du Roi, ni à l'assemblée des Etats généraux composée de « députés » que le roi de la *Cour du Lion* convoque par « Une circulaire écrite, / Avec son sceau » ; en l'absence de précision, elle apparaît comme une réunion assez informelle de la Cour,

[...] Mes chers amis,
Je crois que le Ciel a permis
Pour nos péchés cette infortune;
Que le plus coupable de nous
Se sacrifie aux traits du céleste courroux,
Peut-être il obtiendra la guérison commune.

Cette proposition s'appuie sur une croyance et sur un savoir. La croyance est religieuse, elle confirme l'hypothèse que la peste est un châtement divin destiné à « punir les crimes de la terre ». Le savoir est historique : « l'histoire nous apprend qu'en de tels accidents / On fait de pareils dévouements ». Il valide une pratique – le sacrifice d'une victime expiatoire – déclarée légitime parce qu'elle a eu cours à diverses époques et en divers lieux. Ce Lion roi agit de fait comme Œdipe Roi dans Thèbes frappée par la peste. Mais il a l'habileté d'anticiper une enquête qui le désignerait peut-être comme le coupable ; il déjoue ainsi le sort d'Œdipe en prenant l'initiative de l'examen de conscience :

Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons
J'ai dévoré force moutons ;
Que m'avaient-ils fait ? Nulle offense :
Même il m'est arrivé quelquefois de manger
Le Berger.
Je me dévouerai donc, s'il le faut ; mais je pense
Qu'il est bon que chacun s'excuse ainsi que moi

Le « mais », par lequel il passe le relais à ses sujets, est habilement stratégique. Le renard, porte-parole des courtisans, feint à son tour le scrupule de conscience pour disculper vigoureusement le monarque :

Et bien, manger moutons, canaille, sottise espèce,
Est-ce un péché? Non non. Vous leur fîtes Seigneur
En les croquant beaucoup d'honneur.

élargie au représentant du peuple qu'est l'âne. Cette imprécision n'est peut-être pas une négligence de La Fontaine puisqu'elle contribue à l'anomie de la situation de parole et du cadre de décision qui aboutit au meurtre collectif d'un bouc émissaire.

Belle opération de casuistique, qui, en disqualifiant les victimes, innocente tous les carnassiers :

On n'osa trop approfondir
Du Tigre, ni de l'Ours, ni des autres puissances
Les moins pardonnables offenses.
Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples Mâtins,
Au dire de chacun, étaient de petits saints.

L'intervention discrète du fabuliste, qui résume ironiquement le verdict du groupe (« Au dire de chacun, étaient de petits saints »), signale l'hypocrisie des dominants, solidaires dans la défense de leur sécurité comme dans la préservation de leurs privilèges.

La suite du récit montre que la force de leur position tient à l'appui que les dominés leur apportent en partageant les mêmes convictions : éternelle efficacité de la servitude volontaire ! C'est ainsi que l'âne se présente spontanément comme le coupable. Non seulement parce qu'il a commis une (légère !) infraction aux lois de la propriété (« Je tondis de ce pré la largeur de ma langue »), mais surtout parce que sa conscience scrupuleuse lui fait discerner au cœur de son acte la présence secrète du diable : « La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et je pense / Quelque diable aussi me poussant ». Le dénouement est logique et implacable, précipité par l'avis plein d'autorité du loup :

A ces mots on cria haro sur le Baudet.
Un Loup quelque peu clerc prouva par sa harangue
Qu'il fallait dévouer ce maudit Animal,
Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.

Ce loup « quelque peu clerc » est un peu juriste : il connaît l'éloquence judiciaire (il *prouve par harangue*) ; il connaît les euphémismes (« dévouer » adoucit l'idée de meurtre). Mais il tient aussi du prêtre, dont il pratique la rhétorique de l'exécration (« ce maudit », « ce pelé, ce galeux »).

La moralité délègue au lecteur l'indignation latente en le projetant, par le pronom de la deuxième personne, à la place de la victime d'une justice de caste. « Selon que vous serez puissant ou misérable, / Les jugements de cour vous feront blanc ou noir ». La cour n'est pas un tribunal. C'est l'opinion et non la loi qui régit ses décisions. On le constate dans le verdict qui condamne l'âne à mort et dans l'immédiateté de l'exécution, qui sont un déni de justice. C'est là une illustration extrême de la puissance de la cour. Mais le lecteur est conduit par son expérience propre à y voir une métaphore des exécutions symboliques qui se pratiquent à la cour du monarque absolu.

La narration a ouvert une autre piste de réflexion que la conclusion laisse prudemment dans l'implicite, celle de l'usage que le pouvoir fait du savoir. Le Lion légitime ses décisions en s'appropriant un mélange confus de références antiques et de croyances chrétiennes (la peste châtime divin, les pratiques d'expiation). Les courtisans les confortent par leur propre savoir sur le droit et le péché, qui tient surtout du préjugé social. Ce pseudo-savoir partagé cimente la solidarité politique. La naïveté de l'âne qui d'emblée accepte le point de vue des autres sur sa culpabilité permet au lion de réussir sa sortie de crise. Il n'est pas sûr que la question soit sur le fond réglée. Peut-être le Ciel sera-t-il plus furieux encore contre « les crimes de la terre » ? Mais le roi a pu ainsi sauver sa position de pouvoir, ce qui, dans le contexte immédiat, lui importe. On peut alors se demander si le Ciel n'a pas été depuis le début, plutôt qu'une instance dominante objective, un outil au service d'un discours, un instrument idéologique de domination. Par là le lion manifeste qu'il n'est pas un roi juste mais un despote. La preuve, c'est qu'il se pense propriétaire de son royaume et de ses sujets, qu'à ce titre il exerce sur eux un droit absolu de vie et de mort. On rencontre la même représentation du pouvoir despotique dans la VI^e fable du même livre : *La Cour du Lion*. Or savoir « si le roi est le maître absolu de la vie et de tous les biens de ses sujets », c'est au XVII^e siècle, « un débat ancien mais

périodiquement renouvelé »⁴. La contestation a été vive, on s'en doute, pendant la Fronde, et Louis XIV parvenu au pouvoir s'empresse d'affirmer ses droits de suzerain sur les biens de ses sujets⁵. Mais il reste à établir ce principe dans les lois fondamentales du royaume, ce à quoi Colbert s'emploie dans la période où La Fontaine compose sa fable en prenant pour modèle « les princes mahométans de Turquie, de Perse et de Mogol »⁶. Le lecteur semble donc invité à comprendre que, dans ces deux fables qui ont pour cadre la cour du Lion, La Fontaine prend position contre la confusion du pouvoir avec la propriété, c'est-à-dire contre une dérive despotique de l'absolutisme monarchique.

En contrepoint, il envisage dans *Un animal dans la lune* un usage non despotique du pouvoir et du savoir.

Nous postulons qu'entre la dernière et la première fable la symétrie faisait sens. Nous pouvons maintenant constater qu'entre le roi animal et le roi humain la pratique du pouvoir s'inverse : le Lion mettait un faux savoir au service d'un exercice abusif du pouvoir ; ce roi-ci met son pouvoir au service de la vérité du savoir.

Cette dernière fable propose un régime de lecture qui n'est plus allégorique, mais référentiel, cas très rare chez La Fontaine. Deux informations – l'Angleterre et le prénom Charles – suffisaient aux lecteurs de l'époque pour identifier le protagoniste de l'anecdote : le roi Charles II d'Angleterre. Celui-ci, lié un temps à

⁴ G. Couton, « Variété. La leçon politique d'une fable », dans *L'Information littéraire*, n°2, 1960, pp. 71-72. Cet article cite notamment un extrait très instructif des *Maximes d'éducation et de direction puérile*, imprimées en 1642 pour l'éducation du futur Louis XIV : « Nos vies et nos biens sont du roi, qui nous en souffre par clémence l'usufruit ».

⁵ « Les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et entière de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'Eglise que par les séculiers » (*Mémoires pour 1661*, cité par G. Couton, *Ibid.*, p. 71).

⁶ En témoigne un passage d'un pamphlet d'août 1689, *Les Soupirs de la France esclave*, dont l'auteur est un protestant opposant à l'absolutisme louis-quatorzien, Michel Le Vassor : « [...] sous le ministère de M. Colbert, il fut mis en délibération si le roi ne se mettrait pas en possession actuelle de tous les fonds et de toutes les terres de France et si on ne les réduirait point tout en domaine royal pour en jouir et les affermer à qui la Cour jugerait à propos sans avoir égard ni à l'ancienne possession ni à l'hérédité ni aux autres droits. Précisément comme les princes mahométans de Turquie, de Perse et de Mogol se sont rendus maîtres en propre de tous les fonds et dont ils donnent la jouissance à qui bon leur semble, mais seulement à vie » (*Ibid.*, p. 72). Or c'est à François Bernier, ambassadeur en Turquie, que s'adresse Colbert, Bernier qui fréquente le salon de Madame de la Sablière et que La Fontaine n'a pu manquer de rencontrer.

Louis XIV par le mariage de sa sœur, Henriette d'Angleterre, avec Monsieur frère du roi, est décrit en monarque éclairé, protecteur des sciences et de la paix. Il a fondé la Royal Society de Londres, qui est une académie des sciences. C'est à ce titre qu'il intervient dans la fable. *Un animal dans la lune* est d'abord, en effet, une fable de la connaissance. Un long préambule envisage la question de la vérité ou de la fausseté des impressions sensibles, question héritée de la philosophie antique et débattue par les philosophes contemporains avec une énergie renouvelée parce que d'elle dépend la compréhension du processus de connaissance. Le fabuliste adopte la thèse de Malebranche : ce ne sont pas les sens qui nous trompent, c'est le jugement que nous portons sur leurs données qui peut nous induire en erreur :

La raison décide en maîtresse.
Mes yeux, moyennant ce secours,
Ne me trompent jamais, en me mentant toujours.

Une anecdote est alors convoquée à l'appui de cette thèse, déterminée par une référence secrète : le poème satirique écrit par Samuel Butler contre la Royal Society : *The Elephant on the moon*⁷. La Fontaine en reprend la substance et en modifie l'intention. Ce n'est pas précisément un éléphant que les astronomes voient apparaître au bout de leur lunette, mais une silhouette animale inconnue, dont la nouveauté est aussitôt interprétée comme un présage. L'accélération syntaxique et prosodique de la phrase suggère la précipitation du jugement collectif :

La lunette placée, un animal nouveau
Parut dans cet astre si beau ;
Et chacun de crier merveille :

Et l'unanimité superstitieuse transparaît dans le discours indirect libre :

⁷ Dans Samuel Butler, *The poetical Works of Samuel Butler*, from the texts of Dr. Grey and Mr. Thyer, with the life of author and notes, 1777. La Fontaine n'a sans doute pas eu l'occasion de lire ce poème mais il a pu avoir connaissance de l'histoire par ses correspondants à Londres, notamment Saint-Evremond et Jean-Paul de Barillon, seigneur d'Amoncourt, qui deviendra ambassadeur de France près du roi d'Angleterre Charles II en 1677.

Il était arrivé là-haut un changement
Qui présageait sans doute un grand événement.
Savait-on si la guerre entre tant de puissances
N'en était point l'effet ?

Entre les hypothèses de la foule se glisse un élément de l'actualité immédiate : « la guerre entre tant de puissances » est celle qui, depuis 1672, oppose Louis XIV aux Provinces-unies et à leurs alliés, c'est-à-dire la moitié au moins de l'Europe. Charles II s'est retiré de l'alliance française à cause de l'hostilité de son peuple et a conclu en février 1674 une paix séparée avec les Pays-Bas. La fable a sans doute été écrite au moment où il offre sa médiation aux belligérants pour négocier la paix, qui sera finalement signée à Nimègue en 1676. Or la question de la guerre et de la paix ne reste pas à l'arrière-plan de l'anecdote, elle en devient le centre.

La promptitude du roi à vérifier en personne la source de l'observation (« Le Monarque accourut ») fait du présage une affaire politique. Le « Monstre » qui lui apparaît « à son tour » n'est ici qu'une désignation ironique, entachée des préjugés de la foule, mais vouée à être dissipée par l'examen attentif des conditions d'observation. C'est l'instrument – et non l'objet – qui se révèle perturbé par un élément accidentel : « C'était une Souris cachée entre les verres ». L'enchaînement paratactique qui conduit à l'annulation libératrice du présage (« Dans la lunette était la source de ces guerres / On en rit ») souligne la clarté et la promptitude des déductions successives. Charles II est donc doublement l'auteur du triomphe de la rationalité sur la superstition, puisque, non content de « favorise[r] en Roi ces hautes connaissances », il pratique lui-même l'observation attentive qui fonde la méthode scientifique. En outre, il ne cède pas à la vanité, mais accepte de partager le rire de l'assistance, ce que signale tacitement la forme impersonnelle : « on en rit ».

Ici le commentaire bifurque. Alors que la longue introduction de l'anecdote laissait attendre une conclusion d'ordre épistémologique, le fabuliste réoriente son commentaire sur des considérations politiques. La science n'est plus louée en soi mais comme un effet de la paix, qui est elle-même le résultat d'une bonne politique.

L'adresse inopinée aux Anglais met la bifurcation logique au compte de l'émotion du conteur :

Peuple heureux, quand pourront les François
Se donner, comme vous, entiers à ces emplois ?

Celui-ci s'efforce de faire valoir la gloire comme un bien que possèdent en propre les Français à défaut du rire partagé des Anglais. Mais la pompe toute rhétorique de l'évocation des victoires de Louis – et de leur célébration par la poésie encomiastique dont ces vers même sont un échantillon (« Même les filles de Mémoire / Ne nous ont point quittés ») – sonne creux, et finalement la possession de la paix donne l'avantage aux Anglais :

La paix fait nos souhaits et non pas nos soupirs.
Charles en sait jouir.

Contre le sens explicite, qui écarte l'image du peuple français épuisé et « soupirant » après la paix, la rime interne qui surimprime le « jouir » aux « soupirs » assure la supériorité du bonheur anglais, fondé sur des biens tangibles plutôt que sur de vaines espérances. Charles II emporte toutes les louanges, car à sa bienveillance envers son propre peuple, à sa puissance guerrière contenue (« Il saurait dans la guerre / Signaler sa valeur... »), il joint la capacité à être médiateur pour la paix en Europe : « Cependant s'il pouvait apaiser la querelle, / Que d'encens ! ». C'est à lui, au bout du compte, que les Français aussi pourraient devoir leur bonheur.

Finalement, que reste-t-il au crédit de Louis ? La promesse pour son peuple de gagner aux yeux de la postérité une réputation belliqueuse : « Ses lauriers nous rendront célèbres dans l'histoire ». Mais Charles est en mesure de lui disputer cette gloire même, comme Auguste le pacifique a éclipsé celle de César le conquérant. Cette vertu potentielle s'ajoute aux mérites attestés, que la fable a mis en lumière. L'absence de commentaire n'atténue pas leur importance, au contraire la valorise en confiant au lecteur son estimation.

C'est là qu'intervient la comparaison tacite avec le roi de la première fable, symétrique et inverse. Charles a su combattre l'illusion sans employer la force, alors que son homologue Lion tirait sa force de l'illusion sociale et religieuse. Il s'emploie à dissiper l'erreur, à délivrer ses sujets de la crainte associée à la croyance, alors que le Lion employait la croyance au Ciel et à l'autorité de l'histoire pour mieux fonder son pouvoir sur les esprits et sur les corps. Les perspectives s'inversent. Le roi lion envisageait l'épidémie qui affectait son royaume du point de vue du Ciel vengeur et son regard surplombant accablait encore davantage son peuple.

Le roi humain, tout au contraire, pointe vers le ciel un instrument médiateur, la lunette, produit de la recherche scientifique de son temps ; il prend en compte sa réalité, ne prétend pas la dominer mais l'observe et tente de comprendre son dysfonctionnement. Ainsi trouve-t-il le défaut, tout trivial et technique, et épargne par là aux savants abusés la tentation de controverses et d'hypothèses extravagantes, fondées sur la postulation d'un arrière-monde surnaturel. Il sauve la science de l'écueil du religieux. Et le mouvement ascendant et éclairant que propose l'usage de la lunette offre un supplément de plaisir : le rire partagé. Rire du peuple et des savants sur leurs erreurs dissipées et reconnues : rire qui est un commencement de sagesse et non une raillerie humiliante ; rire aussi de soulagement, à la vue du « monstre » détruit sans combat, par le seul exercice de la raison pratique. Rire enfin de satisfaction des habitants d'un monde débarrassé de la guerre et de la crainte des dieux. Ce rire n'est pas étranger à la « volupté divine » que Lucrèce éprouve à contempler la nature « si visible » depuis qu'elle a été « tout entière dévoilée » par Epicure⁸. En dépeuplant le ciel de ses divinités chimériques pour le peupler de phénomènes physiques observables et explicables, le philosophe matérialiste a en

⁸ « Les contrées de l'Achéron nulle part n'apparaissent
et la terre n'empêche plus de voir sous nos pieds
tout ce qui s'accomplit dans l'espace inférieur.
A ce spectacle une sorte de volupté divine,
un frisson m'envahit, tant la nature est visible,
par ton génie enfin tout entière dévoilée »
(*De rerum natura*, Livre III, v. 25-30 ; trad. José Kany-Turpin, Paris, Flammarion (GF), 1998 [Aubier, 1993],
p. 183).

effet permis aux hommes de lever leur regard sans crainte vers les cieux. Le roi physicien, à la différence du Lion historien et métaphysicien, participe de la mission libératrice du philosophe. Et comme il est lui aussi partisan du partage du plaisir plutôt que de la tyrannie de la peur, il peut employer son pouvoir à *rendre* le peuple « tout entier aux beaux-arts » plutôt qu'à le *rendre* « noir ou blanc » à son gré⁹.

La variation du régime de lecture soutient la leçon politique délivrée par les deux fables. La cour du Lion est un monde fictif en relation métaphorique avec le monde du lecteur. Celui-ci développe spontanément une interprétation de type allégorique, faisant des actions et des personnages des figures de son expérience propre. Ainsi l'exécution de l'âne condense la violence symbolique que secrète la cour, et réfléchit dans le miroir grossissant de la fiction les conditions politiques de sa production, mélange d'arbitraire dans l'exercice du pouvoir et de manipulation dans l'usage du savoir. L'Angleterre de Charles II appartient, elle, au monde du lecteur des *Fables*. La lecture de cette dernière fable, si elle exige la possession de quelques clefs, est néanmoins directement référentielle ; le déplacement opéré par l'anecdote est géographique et non métaphorique ; il suppose le décentrement du regard et non sa conversion ; il ne s'agit plus pour le lecteur de transposer la fiction dans la réalité selon un axe interprétatif vertical, mais de comparer, dans l'horizontalité de la coprésence, deux modes d'exercice du pouvoir monarchique et deux fonctions attribuées aux sciences et aux arts : instruction du peuple d'un côté, éloge du roi et renforcement de l'assujettissement de l'autre.

Au terme de la comparaison il apparaît au lecteur contemporain des *Fables* que Charles II, roi d'Angleterre, chef d'une monarchie constitutionnelle, travaille à éclaircir la vue de son peuple au lieu de l'aveugler, et lui procure la paix au lieu de lui promettre la gloire. Par-delà les frontières de son royaume, son exemple, confronté à la figure tyrannique du roi Lion, contribue à éclairer l'auteur des *Fables*, son lecteur,

⁹ « Ô peuple trop heureux, quand la paix viendra-t-elle/ Nous rendre comme vous tout entiers aux beaux-arts ? » (sur le vers final voir la note d'Y. Le Pestipon dans La Fontaine, *Fables*, éd. Alain-Marie Bassy, Paris, Flammarion (GF), 1995, p. 457).

et peut-être même son roi. Car il pourrait être, comme médiateur de la paix, un modèle pour le roi de France qui sacrifie les solides « emplois » qu'offrent les sciences et les arts, aux « jeux » aléatoires et illusoires de la guerre, fasciné, comme le Lion, par la violence destructrice contenue dans le pouvoir. En déployant non pas deux mais trois figures de rois, les deux fables reliées par leur titre fournissent au lecteur les bases d'une réflexion critique complexe, en laissant à sa charge une explicitation que La Fontaine se refuse à formuler, par prudence sans doute, mais également par souci de ménager dans son œuvre des parcours multiples qui offrent à la lecture la chance d'être une activité expérimentale.